

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DJSC

Date: 25 juin 2013 21h00

Type de proposition: Amendement

Rattaché à: ad 13.013

Auteur-e-s: Commission prévoyance.ne

Titre: Projet de loi portant modification de la loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub)

Dispositions transitoires à la modification du...

Article 4

La part de l'Etat au montant des opérations relatives au versement selon l'art. 4 al. 4, ainsi que la réserve de fluctuation et la provision telles qu'elles résultent des alinéas 1 et 2 de l'art. 3 des dispositions transitoires ne sont pas prises en compte pour la détermination des limites de l'endettement défini par la loi sur les finances du 21 octobre 1980

Signataire-s

NARDIN Marc-André (président de la commission)	
---	--